

Inscriptions scolaires, c'est reparti !



Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. Par conséquent, les parents des enfants rentrant en petite section de maternelle (enfants nés en 2020), ou venant d'emménager sur la commune sont invités à les inscrire du **1^{er} mars jusqu'au 31 mars 2023** au guichet unique (parking Espace culturel Paul Gauguin, à côté des locaux du CCAS), aux horaires suivants :

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h ;
- Vendredi de 9h15 à 11h45.

Comment ?

Retrait du dossier unique :

- Guichet unique
- Mairie

En téléchargement :

- Espace Citoyen ([ici](#))
- Rubrique document

En effectuant cette démarche, vous aurez également la possibilité d'inscrire vos enfants aux services périscolaires et extrascolaires de la Ville.

Dates de réservations ouvertes pour les vacances 2023-2024

- Vacances de la Toussaint : du 21/08/2023 au 21/03/2023
- Vacances de la Noël : du 23/10/2023 au 23/11/2023
- Vacances d'Hiver : du 11/12/2023 au 11/01/2024
- Vacances Printemps : du 06/02/2024 au 06/03/2024
- Vacances d'été (juillet) : du 06/05/2024 au 06/06/2024
- Vacances d'été (août) : du 01/06/2024 au 01/07/2024

Dépôt du dossier COMPLET :

- guichet unique (aucune photocopie ne sera effectuée sur place)
- par mail : inscriptionenfance@chanteloup-les-vignes.fr

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas traités !

Une fois réceptionné et traité, le guichet unique reprendra contact avec vous.
Après l'enregistrement du dossier, un certificat d'inscription scolaire vous sera délivré. Ce dernier devra être apporté lors du rendez-vous d'inscription avec l'école désignée, étape obligatoire pour valider l'inscription de votre enfant.

Contact

Renseignements :

Guichet unique

01 73 16 72 97

inscriptionenfance@chanteloup-les-vignes.fr

Documents

[dos_incriptionunique2023-2024_070323_hd.pdf](#)